

LA GARANTIE DU PRÊT IMMOBILIER





CRÉDIT LOGEMENT

Spécialiste de la garantie du prêt immobilier au service des banques et de leurs clients, Crédit Logement intervient pour garantir, sous forme de caution solidaire, les prêts destinés au financement du logement des particuliers.

Alternative à l'hypothèque, la garantie financière Crédit Logement repose sur le principe de la mutualisation des risques, concrétisé par le versement de chaque emprunteur au fonds mutuel de garantie (FMG).

En France, un prêt sur trois est garanti par Crédit Logement, ce qui lui confère la place de leader de la garantie des prêts immobiliers résidentiels.

LA PRESTATION DE CRÉDIT LOGEMENT

| La garantie |

Dès lors que la banque a signé un accord de partenariat, Crédit Logement met à sa disposition l'expertise de ses équipes spécialisées dans l'analyse du risque immobilier sur les particuliers.

L'accord de garantie s'obtient au plus tard sous 48 heures et il peut même l'être en temps réel grâce aux liaisons informatiques déployées par Crédit Logement et à son système expert d'analyse du risque.

| Le recouvrement |

Au-delà de la garantie destinée à couvrir totalement le risque de perte, Crédit Logement assure également la gestion du recouvrement sans coût supplémentaire. C'est donc une prestation complète qui est offerte aux partenaires de Crédit Logement.

Les actions de Crédit Logement sont menées en conciliant deux objectifs :

- préserver la sécurité des engagements ;
- éviter dans l'intérêt de toutes les parties (prêteur, emprunteur, caution) de prononcer des déchéances du terme pouvant conduire à des ventes judiciaires du bien souvent désastreuses en termes financiers.

CRÉDIT LOGEMENT
LEADER DE LA GARANTIE DES PRÊTS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

LES AVANTAGES DE LA GARANTIE CRÉDIT LOGEMENT

La garantie Crédit Logement va bien au-delà d'une simple caution accordée sur un prêt lors de sa mise en place.

Il s'agit d'une garantie active qui va accompagner l'emprunteur tout au long de la vie de son prêt. La garantie permet de bénéficier, à un coût compétitif, d'un ensemble de services qu'une sûreté réelle n'apportera pas.

| Rapidité |

Les formalités sont simples, puisque la garantie Crédit Logement se matérialise par un acte sous seing privé, ce qui permet un déblocage rapide du prêt.



| Souplesse |

La garantie n'est pas attachée au bien pour lequel l'emprunteur a sollicité le prêt. Ainsi le prêt garanti peut être transféré sur une nouvelle acquisition, sous réserve d'un accord préalable de la banque qui a accordé le prêt à l'origine et avec la confirmation, par Crédit Logement, du maintien de sa garantie.

Si l'emprunteur souhaite revendre son bien avant le terme du prêt, il n'a aucuns frais de mainlevée à régler.

Ainsi la garantie est adaptée aux nouveaux modes de vie. Elle favorise la mobilité géographique ou professionnelle, l'évolution de la cellule familiale et la gestion patrimoniale.

| Accompagnement |

En cas de difficultés financières, la démarche de Crédit Logement s'inscrit dans une volonté d'accompagner l'emprunteur vers une reprise du paiement des échéances de son crédit en privilégiant le dialogue.

Toutes les solutions amiables sont analysées : report d'échéances, nouvel échéancier de remboursement, allongement de la durée du prêt...

Si la remise en gestion normale du prêt s'avère impossible, Crédit Logement accompagne l'emprunteur dans la vente de son bien, en lui proposant une expertise qui lui permettra de vendre lui-même son bien et ceci à la valeur de marché. Ce n'est qu'à défaut de solution amiable, que Crédit Logement engage des actions de recouvrement judiciaire des sommes dues.

En privilégiant la négociation amiable avec les emprunteurs en impayés, Crédit Logement limite les contentieux et permet à l'emprunteur de retrouver un cycle normal de gestion de son prêt dans près de la moitié des cas.

| Sécurisation du marché |

La décision d'octroi de la garantie Crédit Logement est fondée sur un ensemble de critères qui permettent de s'assurer de la solvabilité de l'emprunteur et de sa capacité de remboursement.

En ne se limitant pas uniquement à la valeur des biens financés, soumise aux aléas des cycles du marché immobilier, la garantie financière Crédit Logement constitue, non seulement un facteur qui permet d'amortir les effets d'un retournement à la baisse du marché de l'immobilier, mais également une sûreté qui garantit, pour la banque, l'absence totale de risque final sur le crédit.



CARTE DE VISITE DE CRÉDIT LOGEMENT

Crédit Logement est une Société de Financement supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR. Créé en 1975, son actionnariat est constitué des principaux établissements bancaires français.

BNP Paribas	16,5	%
Crédit Agricole	16,5	%
LCL – Le Crédit Lyonnais	16,5	%
Société Générale / Crédit du Nord	16,5	%
BPCE	8,5	%
Crédit Foncier	7,0	%
Crédit Mutuel / CIC	9,5	%
SF2 – Groupe La Banque Postale	6,0	%
HSBC France	3,0	%
Autres établissements de crédit	0,0029	%

QUELQUES CHIFFRES

- + de 40 ans d'expérience
- + de 7 millions d'emprunteurs garantis
- + de 40 000 prêts garantis chaque mois
- + de 200 partenariats bancaires
- 1 prêt immobilier sur 3 est garanti par Crédit Logement

www.creditlogement.fr




CRÉDIT LOGEMENT
50 boulevard de Sébastopol - 75003 Paris